

RELATIONS BÉNIN-NIGER

La normalisation de plus en plus compliquée p. 3

PARTAGE

Nous-a-t-on
interdit de
prier ?

(Réflexion du Père Norbert
Sého Godossou,
Socio-anthropologue
en religion) p. 10

LA CROIX

DU BENIN

ISSN 1840 - 8184 Justice, Vérité, Miséricorde HEBDOMADAIRE CATHOLIQUE www.croixdubenin.bj NUMÉRO 1849 du 06 février 2026 N° 1221/MISP / DC / SG / DGAI / SCC 300 F CFA

2^e MANDAT DE DONALD TRUMP À LA TÊTE DES USA

Un an contrasté à la Maison-Blanche

p. 6-7



En mettant sur pied un Conseil de la Paix, Donald Trump ne propose pas seulement un nouvel outil diplomatique, il avance sur un projet de recomposition de la géopolitique mondiale selon Washington, D.C.

ICI ET
AILLEURS



SOIRÉE DE RECONNAISSANCE
ET DE RÉCOMPENSES

L'Imprimerie
Notre-Dame fidélise
ses partenaires

p. 2

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA
FRATERNITÉ HUMAINE, ÉDITION 2026

Éduquer à l'altérité
pour sauver la
démocratie

p. 5



SOIRÉE DE RECONNAISSANCE ET DE RÉCOMPENSE

L'Imprimerie Notre-Dame fidélise ses partenaires

Florent HOUESSINON

La Direction de l'Imprimerie Notre-Dame a organisé le vendredi 30 janvier 2026 la 1^{re} édition de la soirée de reconnaissance des partenaires. L'activité a eu lieu au siège de l'Institution sis au Centre Paul VI à Cotonou, en présence des Directeurs de société, des particuliers, des auteurs, des prêtres, religieux et religieuses.

Elle produit l'hebdomadaire catholique *La Croix du Bénin*, les bulletins *Église de Cotonou*, *Église Famille* et bien d'autres titres catholiques. Sans oublier les documents officiels de l'Église au Bénin, des paroisses et des institutions catholiques (lectionnaires en langues, livres et pamphlets d'ordination ou de vœux, carnets et fiches de santé, marque-pages, cartons d'invitation, impression sur tee-shirts, etc.). Mais l'Imprimerie Notre-Dame offre également des services aux particuliers et aux entreprises de la Société civile. « Nous commandons souvent des fiches de santé. Je n'ai pas eu connaissance de défaut de fabrication. La qualité de la prestation est bonne », témoigne Géraud Agbodjogbé, Directeur de *Ask Assurances*. La soirée de reconnaissance des partenaires a été introduite par le discours de bienvenue de Ruth Ahissouvou, Agent commercial de l'entreprise de presse.

Dans une dynamique d'amélioration continue, l'Imprimerie Notre-Dame a renforcé son pack technologique en 2025. « Nous avons acquis une nouvelle presse offset



Photo /Gabin HOUNKPATIN

Le représentant du Groupe Afg Assurances Vie recevant le 1^{er} Prix

Kord 64/46, nous permettant d'assurer des impressions offset de haute qualité jusqu'au format A2, avec précision et régularité. Nous nous sommes également doté d'encolleuses professionnelles, optimisant l'emboîtement et la finition de nos brochures, livres pour un rendu plus soigné et plus durable », déclare Alexis Gbènolo, Coordinateur de la production. La Société dispose désormais d'une machine d'impression à chaud, d'une presse textile et d'une imprimante numérique de haut standard.

Vision tournée vers la performance

En présentant ses vœux

de bien-être et de joie à ses partenaires, le Père Jean Baptiste Toupé, Directeur de l'Imprimerie Notre-Dame, a dévoilé la nouvelle orientation de l'Institution : mieux servir. Dans ce sens, des investissements sont annoncés pour rendre l'entreprise plus compétitive : achats d'un traceur grand format, d'une machine Pvc et le recyclage du personnel. « En dépit de quelques erreurs de parcours, nous avons eu de très bons résultats ensemble. Et c'est cela que nous célébrons ce soir », se réjouit-t-il. Crée en 1974, l'Imprimerie Notre-Dame jouit d'une cinquantaine d'années d'expérience. Elle est dotée

d'une maison d'édition : Les Éditions *La Croix du Bénin* et d'un personnel dynamique avec des compétences avérées. Les Éditions *La Croix du Bénin* ont déjà publié plusieurs livres sur diverses thématiques relatives à la foi, au mariage, à la culture, à la religion et à l'histoire du Bénin.

Deux Prix spéciaux et des étrennes ont été distribués au cours de la soirée. Le premier Prix, un tableau décoré, a été remporté par le Groupe Afg Assurances Vie, tandis qu'Adrienne Zèkpa est repartie avec le 2^e Prix, un bon d'achats au Supermarché Erevan. « Le Père Jean Baptiste Toupé prend beaucoup d'initiatives pour

remettre cette maison de presse sur pied. Il faut le soutenir parce qu'il travaille réellement dans le sens de l'auto-prise en charge de l'Institution », souligne le Père Adelphe Adambadji, curé de la paroisse Saint Jean Apôtre de Ouéga. « Quand l'Imprimerie Notre-Dame vous livre votre commande, elle vous demande si vous êtes satisfaits. Et cerise sur le gâteau, le Directeur nous invite pour nous remercier. Il sait que seul, il ne peut pas avancer. Mais avec les autres, il ira loin. C'est un bon esprit », ajoute Adrienne Zèkpa, partenaire. La soirée de reconnaissance des partenaires a été clôturée par un partage fraternel.



Photo /Gabin HOUNKPATIN

Directeurs de sociétés et d'institutions catholiques présents à la soirée de reconnaissance



RELATIONS BÉNIN-NIGER

La normalisation de plus en plus compliquée

Depuis que le Général Abdourahamane Tiani a pris le pouvoir au Niger en 2023 après avoir renversé le président élu Mohamed Bazoum, les relations entre son pays et le Bénin sont entrées dans une zone de turbulence. Malgré la main tendue des autorités béninoises pour un apaisement de la situation, le chef de la junte nigérienne multiplie les accusations qui, visiblement, compromettent le dégel au point qu'on s'interroge sur l'issue de la crise qui s'amplifie.

Alain SESSOU

Le Général Tiani a ajouté une nouvelle couche aux accusations graves contre le Bénin pour sa présumée implication dans les violences terroristes au Niger. Après avoir nommément désigné le Bénin comme le cheval de Troie qui abriterait des bases militaires françaises, le voici à présent toisant le président Patrice Talon comme l'un des commanditaires de la récente attaque contre l'aéroport Hamani Diori de Niamey. Et pourtant, Tiani n'y a jamais pu fournir les preuves concrètes de ses multiples accusations. En effet, dans une déclaration relayée abondamment par les chaînes de télévision et radios nigériennes, l'homme fort de Niamey a affirmé que les assaillants qui ont attaqué le 29 janvier dernier l'aéroport de la capitale ont été sponsorisés par les présidents Patrice Talon du Bénin, Alassane Ouattara de la Côte d'Ivoire et Emmanuel Macron de la France. Attaque revendiquée par la Jama'at nusrat al-Islam wal-Muslimin (Jnime), quelques jours plus tard.

Plus djihadistes que mercenaires

En réaction à cette accusation extrêmement grave, le porte-parole du Gouvernement béninois, Wilfried Léandre Houngbédji, s'est juste contenté de tourner en dérision le président nigérien qu'il compare au fou qui arrache le couvert d'un passant dans la rue. « Il faut s'abstenir de le pourchasser au risque d'être considéré comme le fou », précise-t-il. Plus ferme, le président ivoirien Alassane Ouattara a fait convoquer l'Ambassadeur du Niger en Côte d'Ivoire pour des explications. Les autorités ivoiriennes, dans un communiqué, ont insisté



Photo : Africa.com

L'accord entre le président Talon et le président Tiani de plus en plus problématique

sur le respect mutuel dans les relations diplomatiques. Elles ont rappelé que toute accusation non étayée constitue une violation sérieuse de ces principes, et promettent de suivre avec grande attention l'évolution de la situation.

À y voir de près, celle-ci appelle quelques observations. La première est relative au statut des assaillants qui seraient impliqués dans l'opération perpétrée contre la base aérienne le jeudi 29 janvier 2026. Selon la déclaration du Général Tiani, ils seraient des mercenaires. Ce qui suppose que les personnes impliquées dans l'opération sont des soldats professionnels. Seulement, les images des hommes qui auraient été abattus par les soldats loyalistes nigériens appuyés par l'armée russe, selon Tiani, ont tous le faciès de combattants djihadistes. Ce que va d'ailleurs confirmer plus tard le communiqué du Jnime. De quoi mettre en doute la déclaration du président nigérien, sous réserve de fournir de façon concrète les preuves qu'il a promises. Car

celles de la présence des bases militaires françaises avec des instructeurs français au Bénin sont toujours attendues.

De pessimisme en pessimisme

L'attitude du chef de la junte nigérienne répond à la méthodologie propre aux militaires arrivés au pouvoir par un putsch, et c'est la deuxième observation. Elle consiste à trouver des boucs émissaires face à l'incapacité de prendre le contrôle d'une situation dans un environnement où la colère gronde de plus en plus avec une insécurité grandissante. Surtout que la situation économique et financière commence par se détériorer. D'autant que la fermeture des frontières terrestres avec le Bénin, les attaques contre le pipeline et le blocage de l'écoulement de l'uranium à cause du procès Orano, mettent sérieusement à mal l'édifice économique du Niger. Par ailleurs, les initiatives de solidarité pour la mobilisation des ressources internes sont problématiques, selon un cadre du ministère

en charge du Commerce nigérien.

Dans ces conditions, la question que l'on se pose, c'est de savoir à quand la fin de ce bras de fer entre le Bénin et le Niger pour une normalisation des relations entre les deux pays au profit de leurs deux peuples. À cette interrogation, il est peu réaliste de penser à une issue heureuse à court terme ; peut-être à moyen ou long terme. Car il ne sert à rien d'aller d'escalade en escalade comme le fait le président nigérien. D'où la nécessité de mettre en place un mécanisme régional, panafricain et international pour étudier un plan de sortie de crise non seulement avec le Bénin mais avec les autres pays pour le bonheur du Niger, du Sahel et de l'Afrique en général. Pour y arriver, la clairvoyance du président Tiani est souhaitée, peut-être avec la pression de son partenaire russe. La balle est donc dans le camp du président nigérien à même de délivrer son peuple, ou alors de le maintenir dans l'isolement avec toutes ses conséquences.

ÉDITORIAL

Michaël S. GOMÉ

Rêve national

Rêvons ! Oui, rêvons Rensembles ! Mon beau pays le Bénin verra à nouveau le train circuler dans ses contrées, ou mieux, le Tgv ira à Parakou et ailleurs ! Les paquebots vogueront sur le lac Ahémé et autres cours d'eau ; les navires de croisière mouilleront sur nos côtes. L'autosuffisance alimentaire sera au rendez-vous. Et surtout, surtout, le Bénin organisera et remportera la Coupe du monde 2058. Au moins une étoile brillera sur le maillot des Guépards. Sourions bâts ! C'est la "Vision Bénin 2060 Alafia, un monde de splendeur". Elle a été lancée par le président Patrice Talon le 3 février 2026 à Cotonou.

« À l'horizon 2060, le Bénin sera un pays de paix, de prospérité partagée, de bonne gouvernance, de rayonnement culturel international et de bien-être pour tous », confie le chef de l'État. C'est beau ! Mais sans pessimisme, posons-nous certaines questions afin de concrétiser notre rêve national. D'abord, quel bilan faisons-nous de "Vision Bénin 2025 Alafia" ? Qu'est-ce qui a marché, qu'est-ce qui a échoué ? Et pourquoi ? Est-ce l'incompétence ou la "béninoiserie" qui nous ont empêchés d'atteindre les objectifs initialement fixés ? Si c'est la "béninoiserie", notre rêve nous convoque alors à un changement de mentalité pour absolument soutenir la vision proposée, sans faire économie de nos talents. Notre nation et nos institutions en ont besoin ou y ont même droit. Par contre, œuvrer à tout prix à l'échec du projet de l'autre pour prouver que l'on est plus talentueux pourrait malheureusement infliger à "Vision Bénin 2060 Alafia", le même sort que celui de "Vision Bénin 2025 Alafia".

Ce serait tant de nuits, de fatigue et de sueur gaspillées et irrécupérables, sans parler des ressources financières. Tous, nous devons franchement nous engager dans "Vision Bénin 2060 Alafia". Cela exige donc qu'il n'y ait plus de factions opposées entretenues. Ce rêve a en clair besoin de tous les Béninois, quelles que soient leurs obédiences religieuses, philosophiques, politiques, culturelles et cultuelles. Elle requiert surtout l'unité nationale comme pilastre.

Vivement que "Vision Bénin 2060 Alafia, un monde de splendeur" devienne réalité !



LE GROENLAND

L'île de toutes les convoitises

Athanase GOUHIZOUN
ENSEIGNANT À LA RETRAITE

Le Groenland couvre 2,166 millions de Km² et compte 56.836 habitants. Il est situé entre l'Atlantique Nord et l'Arctique.

Plus des 3/4 de l'île sont couverts par une calotte glaciaire. C'est l'un des territoires de la planète les moins densément peuplés (0,03h/km²). Et pourtant, le territoire groenlandais est convoité par plusieurs grandes puissances en particulier les États-Unis qui ont, à travers l'histoire, manifesté plusieurs fois leur intérêt pour cette île.

Bien que située sur le continent américain, le Groenland, territoire autonome depuis 1979, fait partie du royaume du Danemark. De ce fait, il est considéré comme un territoire européen et ses habitants sont des citoyens d'Europe. Mais le territoire ne fait pas partie de l'Union européenne. En effet, après les guerres napoléoniennes en 1815, lorsque la Norvège est

séparée du Danemark et rattachée à la Suède, les colonies dont le Groenland, restent danoises. Dès 1823, selon la Doctrine du président américain Monroe, le Groenland fait partie de la sphère de sécurité américaine. En 1867, sous la présidence d'Andrew Johnson et année de l'achat de l'Alaska par les États-Unis, le Département d'État américain fit une offre pour l'achat du Groenland et de l'Islande.

L'offre fut refusée par le royaume danois. Après la fin de la Deuxième Guerre Mondiale où l'île avait joué un rôle stratégique, et avec l'installation de bases américaines, il existait aux États-Unis un courant d'opinion favorable au rachat du Groenland qui s'exprimait ouvertement. En 1946, le président américain Harry Truman offre 100 millions de dollars pour l'achat du Groenland. Offre de nouveau refusée par le Danemark qui accélère les réformes statutaires sur l'île. En 2019, dans le contexte d'une remilitarisation de la Russie dans l'Arctique et de l'influence grandissante de la Chine, concernant notamment la route maritime du Nord du fait du réchauffement climatique,



Athanase Gouhizoun

le président Donald Trump confirme l'intérêt des États-Unis pour racheter le Groenland. Revenu au pouvoir en 2025, il veut même le faire par la force si la négociation pacifique venait à échouer.

Un gisement de ressources naturelles

Le Groenland présente un intérêt croissant pour les trois superpuissances (USA, Russie, Chine). Au plan stratégique, les États-Unis cherchent à renforcer leur position dans l'Arctique face à la Russie et à la Chine. Il

s'agira de contrôler des routes commerciales et de surveiller des zones de passage de missiles. Sur le plan militaire, les Américains ont déjà une base militaire sur l'île (*Thule Air Base*) à Sipitufwik. Au plan économique, le Groenland regorge de ressources naturelles comme les terres rares, qui sont un groupe de 17 métaux aux propriétés énergétiques, électroniques et optiques exceptionnelles, utilisés dans la fabrication des écrans de smartphones, d'ordinateurs, de postes télévision, de batteries et dans l'industrie nucléaire. Les Américains pourraient ainsi diversifier leurs sources d'approvisionnement en ces minéraux critiques dont une grande partie provient actuellement de la Chine.

En ce moment, le Groenland attire aussi d'autres puissances. Environ 85 permis d'exploitation minière sont en circulation, octroyés en majeure partie à des sociétés minières canadiennes, britanniques et australiennes. Les États-Unis ne possèdent aujourd'hui qu'une seule société minière active sur l'île. Aucune société minière chinoise. Mais il n'est pas facile d'exploiter

les minerais du Groenland. Jusqu'à présent, les exploitants ont souvent interrompu leurs activités durant la phase d'exploration, avant même de se lancer dans l'exploitation, en raison des coûts faramineux et des doutes quant à la rentabilisation de leurs investissements. Thomas Varming, géophysicien à l'Institut des Ressources Naturelles du Groenland à Nuuk (la capitale), explique : « L'exploitation prend beaucoup de temps et souvent, il y a une phase où le prix du minerai baisse et le besoin n'est plus aussi important sur le marché mondial ». Au 21 mars 2025, une seule mine était en exploitation en Groenland, une île grande comme quatre fois la France, et où la lenteur des démarches administratives retarde aussi les projets. Pour contrecarrer aujourd'hui la volonté américaine d'occuper l'île, les pays européens dont la France ont fait déployer sur le territoire groenlandais des soldats. Et les États-Unis menacent de surtaxes (10%) tout pays non favorable à leur décision d'occupation d'ici le 7 février prochain.

FINALE CAN DU 18 JANVIER 2026

Les sanctions de la Caf, un rappel à l'ordre pour le football africain

Innocent ADOVI

Après la finale tendue de la Can 2025 entre le Sénégal et le Maroc, la Confédération africaine de football (Caf) a rendu un verdict disciplinaire lourd de conséquences. Au-delà des sanctions sportives, cette décision interroge la gouvernance du football africain, la responsabilité des leaders et le rapport à l'autorité, au patriotisme et aux règles communes.

La finale de la Coupe d'Afrique des Nations 2025 jouée le 18 janvier 2026 à Rabat a opposé le Sénégal au Maroc. Remportée par les Lions de la Teranga (1-0, après prolongation), elle restera pourtant dans les mémoires pour le climat de tension extrême qui l'a marquée. Dix jours plus tard, le 28 janvier, la Confédération africaine de football (Caf) a rendu un verdict très attendu après ce que beaucoup ont qualifié de véritable fiasco.



de balle, l'intrusion dans la zone Var et l'usage de lasers dans les tribunes.

Toutes ces sanctions prendront effet à partir de septembre 2026 lors des qualifications pour la Can 2027. Ces décisions trouvent leur origine dans un moment clé du match : le penalty accordé au Maroc à la dernière minute du temps réglementaire par l'arbitre congolais Jean-Jacques Ndala Ngambo. Furieux, plusieurs joueurs sénégalais, sur instruction de leur entraîneur, avaient quitté la pelouse, tandis que des supporters tentaient d'envahir le terrain. Même si

le Sénégal est revenu jouer et a finalement remporté le trophée après l'échec de Brahim Diaz sur penalty, le spectacle a été désolant.

Sans respect de l'autorité, rien ne fonctionne

Au-delà de leur sévérité apparente, les sanctions de la Caf traduisent un certain souci d'équilibre. Pas de retrait du titre sénégalais, aucune exclusion des compétitions majeures à venir, notamment des qualifications pour la Coupe du monde. La Caf a voulu rappeler à l'ordre sans briser. L'essentiel, le résultat sportif et l'avenir des sélections, a été préservé, et l'avertissement adressé aux deux camps apparaît salutaire. Ces décisions soulèvent toutefois une question récurrente : celle de la transparence financière. Les montants cumulés des amendes sont considérables. À quoi serviront concrètement ces fonds ? De plus, pour plus d'un, la réaction des joueurs sénégalais et de leur entraîneur relèverait d'un

élan patriotique, d'une défense de la dignité nationale face à leur sentiment d'injustice. On peut souhaiter que cet esprit d'unité et de résistance se renforce face aux véritables périls qui menacent le Continent.

Mais le patriotisme, pour être fécond, ne peut se confondre avec la rupture de l'ordre commun. Le cas de Pape Thiaw mérite aussi une attention particulière. Plus lourdement sanctionné que les joueurs, il paie cher son rôle de chef de file. Cette sanction peut être vue comme un signal adressé à l'ensemble des leaders africains : la responsabilité du dirigeant est toujours plus grande. Par ailleurs, le verdict de la Caf rappelle aussi une évidence souvent oubliée : sans respect de l'autorité, rien ne fonctionne. Dès lors, pourquoi accepte-t-on cette exigence dans le sport, et s'acharne-t-on à saper l'autorité dans le domaine de la foi et de la morale ? Subsiste enfin une dernière zone d'ombre, celle de l'arbitrage, aucunement sanctionnée.



JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FRATERNITÉ HUMAINE ÉDITION 2026

Éduquer à l'altérité pour sauver la démocratie

Ambassadeur Théodore C. LOKO (à la retraite)
ENSEIGNANT-CHERCHEUR
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION "CAPITAL SOCIAL CHRÉTIEN"

La Journée internationale de la Fraternité humaine, célébrée chaque année le 4 février, trouve son origine dans un événement majeur du dialogue interreligieux contemporain. Le 4 février 2019, à Abou Dhabi, le Pape François et le Grand Imam d'Al-Azhar, Ahmad Al-Tayyeb, signent le Document sur la Fraternité humaine pour la paix mondiale et la coexistence commune.

Ce texte historique affirme que la fraternité entre les êtres humains est fondée sur la reconnaissance de la dignité de toute personne, au-delà des différences religieuses, culturelles ou nationales. Il appelle à rejeter la violence, l'extrémisme et toute instrumentalisation de la religion à des fins politiques.

Dans le prolongement de cette initiative, l'Organisation des Nations Unies adopte, le 21 décembre 2020, une résolution de l'Assemblée Générale proclamant le 4 février comme Journée internationale de la Fraternité humaine.

Cette décision reconnaît le rôle essentiel du dialogue interreligieux et interculturel dans la promotion de la paix, de la cohésion sociale et du vivre-ensemble.

Depuis lors, cette Journée vise à :

- encourager la solidarité entre les peuples,
- promouvoir la culture de la paix,
- rappeler la responsabilité partagée des États, des institutions religieuses, éducatives et de la Société civile dans la construction d'un monde plus juste et fraternel.

La Journée internationale de la Fraternité humaine s'inscrit ainsi comme un repère symbolique fort dans l'agenda international, invitant l'humanité à dépasser les logiques de confrontation pour bâtir un avenir fondé sur le respect mutuel, le dialogue et le bien commun.

Urgence spirituelle et démocratique

La Journée internationale de la Fraternité humaine nous rappelle une évidence souvent oubliée : aucune société ne

peut durer sans une véritable éducation à l'altérité. Là où l'autre est nié, instrumentalisé ou réduit à un obstacle, la violence finit toujours par remplacer le dialogue, et la domination par supplanter le bien commun. Nos systèmes démocratiques contemporains, pourtant fondés sur la reconnaissance de la dignité de chaque personne, traversent une crise profonde. Polarisation extrême, tentation autoritaire, obsession du contrôle technocratique, volonté de tout prévoir, de tout maîtriser — y compris l'homme et l'histoire — fragilisent les bases mêmes du vivre-ensemble.

Face à cette dérive, la tradition chrétienne offre une ressource intellectuelle et spirituelle majeure : l'éducation à l'altérité. Elle repose sur une triple reconnaissance fondatrice :

- l'altérité de Dieu ;
- l'altérité du prochain ;
- l'altérité du temps.

Ces trois formes d'altérité constituent une pédagogie du renoncement au contrôle absolu, et une école de la fraternité authentique. Elles rappellent que l'homme n'est ni Dieu, ni maître de l'histoire, ni propriétaire de l'autre.

L'altérité de Dieu : apprendre à renoncer à la toute-puissance

Dieu comme l'Autre radical. Dans la tradition biblique, Dieu n'est jamais un objet que l'homme peut saisir, manipuler ou instrumentaliser. Il est l'Autre par excellence, irréductible aux projections humaines. « Mes pensées ne sont pas vos pensées, et vos chemins ne sont pas mes chemins » (Isaïe 55,8). Reconnaître l'altérité de Dieu, c'est accepter une limite fondamentale : l'homme n'est pas l'origine ni la fin de tout. Cette reconnaissance constitue la première école d'humilité politique et sociale.

La tentation permanente du contrôle de Dieu. L'histoire biblique est jalonnée de tentatives humaines de contrôler Dieu :

- La tour de Babel (Genèse 11) incarne le rêve d'une humanité unifiée par la puissance technique, sans Dieu et sans limites.

- Le veau d'or (Exode 32) révèle la tentation de fabriquer un dieu conforme à nos peurs et à nos intérêts.

Dans les deux cas, le refus de l'altérité divine conduit à la confusion, à la violence et à la rupture du lien social.

Le parallèle avec les



Théodore C. Loko

dérives modernes. Nos sociétés contemporaines reproduisent cette logique :

- absolutisation de la science et de la technique,
- illusion d'une gouvernance totale par les algorithmes,
- prétention à fabriquer un « homme nouveau » par l'ingénierie sociale.

En niant l'altérité de Dieu, l'homme moderne se place lui-même au centre, mais se retrouve paradoxalement prisonnier de systèmes qu'il ne maîtrise plus. La foi chrétienne rappelle que la démocratie ne survit que là où l'homme accepte de ne pas être tout-puissant.

L'altérité du prochain : fondement de la fraternité et du compromis

Le prochain n'est pas un prolongement de moi-même. L'Évangile est radical : aimer son prochain ne signifie pas l'absorber, le convaincre à tout prix ou le soumettre. Le prochain est autre, irréductiblement autre. La parabole du Bon Samaritain (Luc 10,25-37) est une leçon politique autant que spirituelle : le prochain n'est pas celui qui me ressemble, mais celui que je choisis de reconnaître comme digne, même lorsqu'il me dérange.

Le refus de l'altérité du prochain dans l'histoire. L'obsession du contrôle de l'homme traverse l'histoire :

- Les empires qui ont voulu uniformiser les peuples par la force

- Les totalitarismes du XX^e siècle fondés sur l'élimination de l'« homme inutile »

- Les idéologies qui sacrifient l'individu au nom d'un avenir abstrait.

La Bible elle-même en offre des exemples saisissants :

- Pharaon, qui réduit l'homme à une force de travail,
- Hérode, qui cherche à

contrôler l'histoire en ordonnant le massacre des innocents pour éliminer l'enfant Jésus.

Hérode croyait maîtriser l'avenir ; il n'a fait que révéler la vanité du pouvoir qui refuse l'altérité. Jésus lui échappe, et son nom est aujourd'hui célébré dans toutes les langues.

La démocratie comme apprentissage du compromis. La démocratie n'est pas la victoire d'un camp sur l'autre, mais l'acceptation structurée de l'altérité. Elle repose sur :

- le pluralisme,
- le dialogue,
- le compromis.

Or le compromis n'est possible que si l'autre est reconnu comme légitime, même lorsqu'il a tort à mes yeux. La tradition chrétienne rappelle que le bien commun n'est jamais la somme des intérêts particuliers, mais le fruit d'une rencontre patiente entre des différences assumées.

L'altérité du temps : sortir de l'illusion de maîtriser l'histoire

Le temps n'appartient pas à l'homme. L'une des grandes illusions modernes consiste à croire que l'homme peut planifier intégralement l'histoire. Pourtant, la Bible enseigne que le temps est un don, non une propriété. « Il y a un temps pour tout » (Ecclésiaste 3). Reconnaître l'altérité du temps, c'est accepter que :

- tout ne se résout pas immédiatement,
- toute transformation humaine demande maturation,
- certaines semences ne porteront du fruit qu'après nous.

Les échecs historiques du contrôle du temps. Les projets politiques qui ont voulu « accélérer l'histoire » ont souvent produit l'inverse de ce qu'ils promettaient :

- révoltes violentes,
- destructions massives,
- générations sacrifiées.

Dans la Bible, le peuple d'Israël lui-même peine à accepter le temps de Dieu : il veut une délivrance immédiate, un roi puissant, une victoire visible. Dieu, au contraire, agit souvent dans la discréption, la lenteur, l'inattendu.

Une pédagogie démocratique de la patience. Nos démocraties ont besoin de retrouver le sens du temps long :

- temps de la délibération,
- temps de l'éducation,
- temps de la réconciliation.

La fraternité humaine ne se décrète pas par la loi seule ; elle se construit dans la durée, par des institutions justes et des

consciences formées à l'altérité.

De Babel aux totalitarismes modernes, un même fil rouge traverse l'histoire : la volonté de tout contrôler conduit toujours à la déshumanisation.

La foi chrétienne ne nie pas la nécessité de gouverner, de prévoir, d'organiser. Elle rappelle simplement une vérité décisive : l'homme est gestionnaire, non propriétaire de l'histoire.

Chaque fois que l'homme oublie cette limite, il transforme la politique en domination, la loi en instrument de force, et l'autre en menace à neutraliser.

Éduquer à l'altérité pour servir le bien commun

Une urgence éducative. L'éducation à l'altérité doit devenir une priorité :

- dans l'école,
- dans la formation civique,
- dans les institutions politiques,
- dans les communautés religieuses.

Elle suppose d'apprendre :

- à écouter sans immédiatement juger,
- à débattre sans exclure,
- à gouverner sans écraser.

Le compromis comme vertu démocratique. Contrairement à une idée répandue, le compromis n'est pas une faiblesse morale. Il est une vertu politique majeure lorsqu'il est orienté vers le bien commun.

Le christianisme invite à préférer :

- la paix à la domination,
- la justice à la victoire,
- la fraternité à l'idéologie.

La fraternité humaine comme horizon démocratique

En cette Journée internationale de la Fraternité humaine, l'Association Capital Social Chrétien affirme avec force que l'avenir de nos démocraties dépend de notre capacité à éduquer à l'altérité. Altérité de Dieu, qui libère l'homme de la tentation de la toute-puissance. Altérité du prochain, qui fonde la fraternité et le compromis. Altérité du temps, qui protège l'histoire contre la violence de l'urgence.

Face à l'obsession vainqueur du contrôle, nous appelons à une conversion du regard : gouverner, c'est servir ; décider, c'est écouter ; agir, c'est accepter de ne pas tout maîtriser.

La fraternité humaine n'est pas une utopie naïve. Elle est une exigence réaliste, spirituelle et politique, sans laquelle aucune démocratie ne peut survivre durablement.

2^e MANDAT DE DONALD TRUMP À LA TÊTE DES USA

Un an contrasté à la Maison-Blanche

Le 47^e président des États-Unis d'Amérique, Donald Trump, a bouclé la première année de son deuxième mandat le 20 janvier 2026. Il a passé les 365 jours avec des mesures énergiques. On peut citer, entre autres, la lutte implacable contre l'immigration, la forte imposition des droits de douane au reste du monde et la conquête du Groenland. Il se projette dans la deuxième année de son mandat avec l'enlèvement du président vénézuélien Nicolas Maduro et la création du fameux "Conseil de la Paix" aux contours encore flous. Cette dernière en date présente de sérieuses inquiétudes pour l'avenir de l'ordre mondial.

► "Conseil de la Paix" : une pacification à vendre, une paix à détruire

Père Nathanaël DAN
SPÉCIALISTE EN NÉGOCIATIONS
POLITIQUES ET RELATIONS
INTERNATIONALES

L'annonce récente faite par l'Administration Trump de la création d'un "Conseil de la Paix", censé rivaliser avec l'Organisation des Nations Unies (Onu) pour la gestion des crises internationales, marque un tournant dangereux dans l'histoire des relations internationales.

Présentée comme une initiative pragmatique pour résoudre les conflits, notamment la reconstruction de Gaza, cette proposition n'est pas seulement juridiquement douteuse. Elle est moralement et politiquement périlleuse. Elle s'inscrit dans une logique de pouvoir parallèle, susceptible d'affaiblir durablement l'Onu et de banaliser la violation du Droit international.

Selon les documents disponibles, la Charte du Conseil de la Paix, présentée lors du Forum économique mondial à Davos fin janvier 2026, ne mentionne même pas la bande de Gaza, initialement censée être son terrain d'action. Alors que l'idée originelle, soutenue par une résolution du Conseil de sécurité de l'Onu, était de gérer la transition post-conflit à Gaza, elle s'est rapidement élargie à un organe permanent sans mandat clair en dehors de cette seule mission.

Les principaux pays concernés ne sont pas pris en compte

Dans presque toutes les tentatives de gouvernance parallèle, l'histoire a démontré que les pays et les peuples directement concernés par une crise doivent avoir une voix centrale dans sa résolution. Qu'il s'agisse des négociations de paix en Bosnie-Herzégovine ou en Afghanistan, l'expérience montre que les solutions imposées sans participation significative des populations touchées sont fragiles, souvent rejetées sur le terrain ou détournées par des acteurs locaux. Cette règle de base est ignorée par le projet



Des dirigeants posent avec Donald Trump qui montre fièrement la Charte fondateur signée lors de la réunion du Conseil de la Paix au Forum de Davos, le 22 janvier 2026

du président Trump, qui met en place une structure gérée par quelques puissances et par des dirigeants politiques de grandes nations, sans réel mécanisme d'expression locale.

Le *Conseil de la Paix* n'est pas une première. Tout au long de ce XXI^e siècle, des initiatives unilatérales ou exclusives ont essayé de remplacer les cadres multilatéraux pour « faire la paix ». L'invasion de l'Irak en 2003, décidée sans approbation du *Conseil de sécurité* de l'Onu, a conduit à la destruction d'un État, au renforcement des groupes armés et à des décennies d'instabilité régionale. La Libye après 2011 illustre une autre erreur : l'intervention menée par des coalitions occidentales a renversé un supposé dictateur, mais sans plan de reconstruction durable, plongeant le pays dans le chaos. Ces deux exemples parmi tant d'autres montrent que l'efficacité revendiquée par des coalitions informelles ne se traduit pas par la paix, mais par un vide politique et sécuritaire. Contrairement à ce que suggère la rhétorique du *Conseil de la Paix*, la paix ne se décrète pas depuis des salles de conférences isolées des réalités locales. Lorsqu'elle ne repose pas sur un cadre juridique reconnu et inclusif, elle est éphémère ou

Un système à deux vitesses : argent contre influence

L'un des aspects les plus inquiétants de cette initiative est sa logique financière. Pour obtenir un poste de membre permanent, certains États seraient invités à verser 1 milliard de dollars en liquide, une condition qui transforme la paix en produit marchand. Cette logique n'a aucune base dans le Droit international : elle pervertit les principes de souveraineté, d'égalité entre États et de coopération fondée sur des règles, établis par la Charte des Nations Unies. Un tel système favorise non seulement les États riches, mais aussi des Gouvernements peu respectueux des normes démocratiques ou des droits humains, qui peuvent acheter une influence disproportionnée dans un *Conseil de la Paix* dominé par quelques puissances. Cela alimente une gouvernance mondiale à deux vitesses, où l'argent remplace la légitimité politique et juridique.

Les critiques du projet dénoncent aussi un paradoxe fondamental : le même président qui propose ce Conseil a récemment été impliqué dans des actions qui relèveraient plus d'un brigandage que du

Droit international, notamment l'opération militaire et l'enlèvement de Nicolas Maduro, président élu du Venezuela, sans mandat du Conseil de sécurité de l'Onu. Ce qui constitue une violation flagrante de l'article 2(4) de la Charte des Nations Unies, qui interdit la menace ou l'usage de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État. De telles opérations sapent encore plus la crédibilité de toute initiative de « paix » dirigée par le même acteur. Elles montrent que le *Conseil de la Paix* pourrait servir non à pacifier, mais à légitimer des interventions unilatérales sous couvert de paix, minant l'ordre juridique international.

Un danger pour l'Onu et le monde

Le principal risque de ce *Conseil de la Paix* est d'affaiblir l'Onu, institution internationale et universelle fondée sur des règles établies et reconnues. L'Onu, malgré ses imperfections, garantit à chaque État, petit ou grand, une place et une voix. Elle incarne le principe fondamental que la paix durable repose sur le Droit international, et non sur le rapport de forces ou l'argent. L'émergence d'un organe concurrent, non contrôlé par l'Assemblée

Générale des Nations Unies, pourrait fragmenter le système international, encourager des interventions unilatérales et créer des zones de justice à géométrie variable. C'est une menace pour l'État de droit international, pour la prévention des conflits et pour la sécurité collective.

L'expérience du XX^e siècle, marqué par deux guerres mondiales, a montré que l'absence d'un cadre juridiquement contraignant pour gérer les relations internationales conduit à l'anarchie et à la violence. L'Onu a permis d'incarner un idéal de coopération multilatérale, fondée sur la Charte de 1945, qui protège la souveraineté des États, promeut les droits humains et instaure des mécanismes de dialogue et de médiation.

S'opposer à un *Conseil de la Paix* parallèle, surtout à un Conseil qui accorde le pouvoir à ceux qui ont déjà violé ces règles, ne signifie pas rejeter la paix. Cela signifie plutôt défendre un ordre international au sein duquel prévaut le Droit sur la force, où chaque peuple est partie prenante des solutions, et où la coopération l'emporte sur la domination. En définitive, le monde a besoin d'une Onu forte, légitime et réformée, non d'une institution qui mettrait la paix en vente et l'ordre mondial en péril.

Photo ©AFP - Fabrice COFFRINI

2^e MANDAT DE DONALD TRUMP À LA TÊTE DES USA

► Impacts de la politique anti-migration sur les relations avec l'Afrique

Anicette CODJIA

JURISTE - DROIT INTERNATIONAL
DES DROITS DE L'HOMME

Les migrations internationales ont longtemps été absentes de l'agenda des Organisations internationales et des débats au sein de la « communauté internationale ». Les politiques à l'égard des étrangers se caractérisent donc, encore aujourd'hui, par la prépondérance d'une approche fondée sur l'État et son droit souverain à contrôler la mobilité humaine. C'est dans une trajectoire identique que s'inscrit la politique anti-migration de Donald Trump depuis le 20 janvier 2025.

À près une année de mise en œuvre, le bilan de cette politique apparaît lourd, tant sur le plan humain que diplomatique. Surtout, ses effets dépassent les frontières américaines, et soulèvent des interrogations majeures quant à ses conséquences sur les relations internationales. Dès lors, une

question centrale se pose : quels sont les impacts de la politique anti-migration de Donald Trump sur les relations internationales, et plus particulièrement sur les relations entre les États-Unis et les États africains ? L'analyse de cette problématique s'articulera autour de deux axes principaux. Il s'agira d'abord d'examiner les répercussions diplomatiques de cette politique sur les relations avec l'Afrique, puis d'analyser ses effets sur l'économie et la vie sociale des États concernés.

Une politique, source de tensions diplomatiques

Au-delà des arrestations massives des personnes sans papiers en règle, menée par la United States Immigration and Customs Enforcement (Ice), avec des méthodes plutôt brutales, et l'annulation du Statut de Protection Temporaire (Tps) créé en 1980 par le Congrès pour des milliers de personnes et ayant acquis force de loi quelques années plus tard sous le président George Bush père, l'Administration Trump a imposé des restrictions d'entrée sur le territoire américain aux

ressortissants de 43 États, dont plus d'une vingtaine de pays africains. Cette dernière mesure qui classe les États concernés sur des listes rouge, orange et jaune, institue de facto une hiérarchisation entre les États, et une forme de discrimination dans l'accès au territoire américain. Une telle stratification apparaît contraire au Droit international public, et semble porter atteinte au principe fondamental de l'égalité souveraine des États (cf. Article 2, paragraphe 1 de la Charte des Nations Unies du 26 juin 1945). De même, l'expression utilisée pour désigner ces personnes sans papiers, "criminal illegal aliens", est terriblement insultante. Comme si elles étaient toutes des criminels sans foi ni loi, descendants tout droit d'une planète lointaine.

En riposte à ces politiques, certains États africains, particulièrement le Tchad et les pays de l'Alliance des Etats du Sahel (Aés), ont appliqué le principe de réciprocité aux États-Unis, en adoptant des mesures restrictives d'entrée sur leurs territoires aux ressortissants américains. La politique anti-migration de l'Administration Trump est donc

source de fragilisation des relations diplomatiques, et laisse présager une période de tensions durable, couplée d'un climat de défiance croissante. En outre, les impacts des mesures de restrictions ne sont pas uniquement d'ordre diplomatique. Ils touchent également l'aspect socio-économique de nombreux États africains.

Une politique aux effets ambivalents sur l'économie et la société

Sur le plan social, les impacts de la politique anti-migration du président Trump se révèlent paradoxaux dans certains États africains. À titre illustratif, le refus de visa à l'équipe féminine de basketball du Sénégal pour se rendre aux États-Unis a permis aux autorités sénégalaises d'organiser le stage de l'équipe à Dakar, dans « un cadre souverain et propice à la performance » (cf. Communiqué de la Fédération sénégalaise de basketball du 19 juin 2025). Les dépenses liées à ce stage ont ainsi été réalisées sur le territoire national, générant des retombées économiques locales et profitant directement à l'économie

sénégalaise.

Sur le plan éducatif et professionnel, les restrictions américaines limitent certes les opportunités de nombreux jeunes Africains, mais elles peuvent aussi être perçues comme un frein temporaire à la fuite des cerveaux. En obligeant certains talents à rester dans leurs pays, ces mesures contribuent indirectement à renforcer les capacités locales, et à stimuler l'économie nationale. Cependant, il s'avère important de noter la baisse drastique de l'apport de la Diaspora africaine des États-Unis à l'économie de leurs pays d'origine.

En définitive, si la politique anti-migration de Trump a fragilisé les relations diplomatiques entre les États-Unis et les États africains, elle offre indirectement une passerelle qui permet à ces derniers de développer les économies nationales, et d'affirmer leur souveraineté. Mais une interrogation persiste : jusqu'à quel seuil les Etats africains pourront-ils résister aux restrictions américaines, et quelles mesures pratiques mettent-ils en place en la matière ?

► Diplomatie de la canonnier : la pilule Trump a du mal à passer

Didier HOUNKPÈKPIN

La bonne intention de Donald Trump était de gagner le Prix Nobel de la Paix. Une telle ambition suppose un leadership convaincant pour restaurer la paix. Ce Prix n'est pas décerné aux dirigeants qui utilisent la force aveugle. Le président américain semble désirer une chose et son contraire.

L'interventionnisme de Trump enclenché contre l'État islamique au Nigéria le 25 décembre 2025, et celui dont le Venezuela a été victime en vertu de la Doctrine Monroe, trahissent les objectifs véritablement poursuivis. Et l'Union européenne (Ue) est bien avertie pour comprendre autant que tous les autres continents, que derrière la justice et la paix ne s'alignent pas la violence et la force. Avec la conviction déterminante de Donald Trump face au monde : « Nous avons l'Armée la plus forte, le meilleur équipement, les hommes les plus intelligents, nous pouvons faire tout ce que nous voulons », c'est incertain que la paix provienne des États-Unis. La force est tout ailleurs que dans les armes qui tuent.

Lorsqu'on réfléchit profondément sur les vrais mobiles de Trump, on s'aperçoit que le



Photo/Africa.com

Des hélicoptères de surveillance envoyés au Groenland pour marquer la présence de l'Europe

« bazooka commercial» dont il menace l'Ue est bien dissimulé dans sa politique multilatérale. En économie, tout se négocie. La polarisation n'arrange pas. La contestation de l'Ue face à l'annexion présumée du Groenland par Trump est plutôt une démarche de paix. Mais l'oligarchie qui gravite autour de Trump n'entend pas courber l'échine. Cela est bien pétrifiant que le Droit international ne se respecte pas. Trump retourne le monde à l'amertume de l'impérialisme plutôt que de le guider vers la paix. Cette force repousse de loin la paix ; la politique sans diplomatie tue l'art de la négociation.

Prédation commerciale

Si Trump se concentrait sur la lutte contre le narcotrafic dans certains pays ciblés comme le Mexique, la Colombie, le

Vénézuela, il pourrait ainsi apporter beaucoup à l'humanité en matière de construction de la paix. Dans ce cas, le président américain serait loin d'être traité de prédateur de gisements pétroliers dans ses élans dits néocolonialistes dans le monde. La paix ne peut pas naître de la force qui capture et qui tue.

La prédation commerciale de Trump déroute le monde et risque d'engendrer l'effet domino. En même temps qu'il s'estime envoyé de Dieu pour faire régner la paix dans le monde, il choisit l'enlèvement, l'incursion dans les pays et l'ingérence dans tous les régimes politiques étrangers. Cette posture est susceptible de mettre le monde sur le qui-vive dans tous les continents. Les attaques et agressions surprises, les invasions illégales de territoire risquent de se développer comme moyens de domination. Les rapports de forces

n'augurent pas de la paix.

Recherche de la sécurité américaine

Cette « détermination absolue » de Trump doit être orientée vers la négociation pour la fin des hostilités entre l'Ukraine et la Russie. Le mérite du Prix Nobel de la Paix se joue bien à ce niveau, et non dans l'imitation du mal d'extension armée ou d'envahissement territorial, ni chercher à faire main basse sur les ressources du pétrole dans le monde entier. Le Venezuela y a laissé ses plumes. Loin d'être une lutte tacite contre le trafic de drogues, l'impérialisme trumpiste défoncé la porte du multilatéralisme : le bombardement américain des islamistes nigérians dans le but de protéger les chrétiens au Nigeria laisse le bon sens dans la pétrification. Car le Droit des relations internationales

et le respect de la souveraineté nationale ne sont pas honorés.

Le Groenland sera acquis pour « une priorité de sécurité nationale pour les États-Unis », affirme Karoline Leavitt, porte-parole de Trump. L'armée américaine devient la force impérialiste de Trump pour tenir en respect les nations ou pour intimider ou encore pour polariser les continents vers l'hégémonie de la puissance américaine. On peut bien déplorer la recherche de la sécurité américaine dans l'annexion illégale d'un pays souverain. N'est-ce pas une façon maladroite ou implicite d'agir contre l'omniprésence de la Chine au Groenland. On s'aperçoit que la sécurité nationale des États-Unis importe plus à Trump que la paix dans le monde.

Que l'Onu se prononce, que l'Otan réagisse et que la Cédéo intercède pour la paix que semble rechercher Trump avec ses armées impérialistes, c'est un chapelet de doléances dont la réponse satisfaisante n'est pas pour demain. Mais la réalité est que la politique de conquête des États se moquent de la justice et du droit. Faire main basse sur le Venezuela montre déjà que la force prime sur le droit. Bref, le président américain, Donald Trump doit revoir sa politique de restauration de paix pour devenir un modèle dans la coopération entre les États. Le leadership authentique ne réside pas dans la force mais dans le dialogue.

Parole de Dieu

Avant d'aller à la messe dominicale, le lecteur est invité à « préparer son dimanche » en lisant plusieurs fois durant la semaine les 4 textes de la liturgie. Lire et relire, encore et encore. Car rien n'est plus important pour le chrétien que la Parole de Dieu !

PREMIÈRE LECTURE - SI 15, 15-20

Si tu le veux, tu peux observer les commandements, il dépend de ton choix de rester fidèle. Le Seigneur a mis devant toi l'eau et le feu : étends la main vers ce que tu préfères. La vie et la mort sont proposées aux hommes, l'une ou l'autre leur est donnée selon leur choix. Car la sagesse du Seigneur est grande, fort est son pouvoir, et il voit tout. Ses regards sont tournés vers ceux qui le craignent, il connaît toutes les actions des hommes. Il n'a commandé à personne d'être impie, il n'a donné à personne la permission de pécher.

PSAUME Ps 118 (119)

Heureux les hommes intègres dans leurs voies
qui marchent suivant la loi du Seigneur !
Heureux ceux qui gardent ses exigences,
ils le cherchent de tout cœur !

Toi, tu promulgues des préceptes
à observer entièrement.
Puissent mes voies s'affermir
à observer tes commandements !

Sois bon pour ton serviteur, et je vivrai,
j'observerai ta parole.
Ouvre mes yeux,
que je contemple les merveilles de ta loi.

Enseigne-moi, Seigneur, le chemin de tes ordres ;
à les garder, j'aurai ma récompense.
Montre-moi comment garder ta loi,
que je l'observe de tout cœur.

DEUXIÈME LECTURE - 1 CO 2, 6-10

Frères, c'est bien de sagesse que nous parlons devant ceux qui sont adultes dans la foi, mais ce n'est pas la sagesse de ce monde, la sagesse de ceux qui dirigent ce monde et qui vont à leur destruction. Au contraire, ce dont nous parlons, c'est de la sagesse du mystère de Dieu, sagesse tenue cachée, établie par lui dès avant les siècles, pour nous donner la gloire. Aucun de ceux qui dirigent ce monde ne l'a connue, car, s'ils l'avaient connue, ils n'auraient jamais crucifié le Seigneur de gloire. Mais ce que nous proclamons, c'est, comme dit l'Écriture : ce que l'œil n'a pas vu, ce que l'oreille n'a pas entendu, ce qui n'est pas venu à l'esprit de l'homme, ce que Dieu a préparé pour ceux dont il est aimé. Et c'est à nous que Dieu, par l'Esprit, en a fait la révélation. Car l'Esprit scrute le fond de toutes choses, même les profondeurs de Dieu.

ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST SELON SAINT MATTHIEU 5, 17-37

En ce temps-là, Jésus disait à ses disciples : « Ne pensez pas que je vais abolir la Loi ou les Prophètes : je ne suis pas venu abolir, mais accomplir. Amen, je vous le dis : Avant que le ciel et la terre disparaissent, pas un seul iota, pas un seul trait ne disparaîtra de la Loi jusqu'à ce que tout se réalise. Donc, celui qui rejette un seul de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire ainsi, sera déclaré le plus petit dans le royaume des Cieux. Mais celui qui les observera et les enseignera, celui-là sera déclaré grand dans le royaume des Cieux. Je vous le dis en effet : Si votre justice ne dépasse pas celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des Cieux. Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : Tu ne commettras pas de meurtre, et si quelqu'un commet un meurtre, il devra passer en jugement. Eh bien ! moi, je vous dis : Tout homme qui se met en colère contre son frère devra passer en jugement. Si quelqu'un insulte son frère, il devra passer devant le tribunal. Si quelqu'un le traite de fou, il sera passible de la gêne de feu. Donc, lorsque tu vas présenter ton offrande à l'autel, si, là, tu te souviens que ton frère a quelque chose contre toi, laisse ton offrande, là, devant l'autel, va d'abord te réconcilier avec ton

6^e Dimanche du temps Ordinaire Année A

(15^e février 2026)

frère, et ensuite viens présenter ton offrande. Mets-toi vite d'accord avec ton adversaire pendant que tu es en chemin avec lui, pour éviter que ton adversaire ne te livre au juge, le juge au garde, et qu'on ne te jette en prison. Amen, je te le dis : tu n'en sortiras pas avant d'avoir payé jusqu'au dernier sou. Vous avez appris qu'il a été dit : Tu ne commettras pas d'adultère. Eh bien ! moi, je vous dis : Tout homme qui regarde une femme avec convoitise a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur. Si ton œil droit entraîne ta chute, arrache-le et jette-le loin de toi, car mieux vaut pour toi perdre un de tes membres que d'avoir ton corps tout entier jeté dans la gêne. Et si ta main droite entraîne ta chute, coupe-la et jette-la loin de toi, car mieux vaut pour toi perdre un de tes membres que d'avoir ton corps tout entier qui s'en aille dans la gêne. Il a été dit également : Si quelqu'un renvoie sa femme, qu'il lui donne un acte de répudiation. Eh bien ! moi, je vous dis : Tout homme qui renvoie sa femme, sauf en cas d'union illégitime, la pousse à l'adultère ; et si quelqu'un épouse une femme renvoyée, il est adultère. Vous avez encore appris qu'il a été dit aux anciens : Tu ne manqueras pas à tes serments, mais tu t'acquitteras de tes serments envers le Seigneur. Eh bien ! moi, je vous dis de ne pas jurer du tout, ni par le ciel, car c'est le trône de Dieu, ni par la terre, car elle est son marchepied, ni par Jérusalem, car elle est la Ville du grand Roi. Et ne jure pas non plus sur ta tête, parce que tu ne peux pas rendre un seul de tes cheveux blanc ou noir. Que votre parole soit 'oui', si c'est 'oui', 'non', si c'est 'non'. Ce qui est en plus vient du Mauvais. »

Étude biblique

PREMIÈRE LECTURE - SI 15, 15-20

Ben Sira le Sage nous propose ici une réflexion sur la liberté de l'homme ; elle tient en trois points : premièrement, le mal est extérieur à l'homme ; deuxièmement, l'homme est libre, libre de choisir de faire le mal ou le bien ; troisièmement, choisir le bien, c'est aussi choisir le bonheur.

PSAUME Ps 118 (119)

Ce psaume fait parfaitement écho à la première lecture tirée de Ben Sira : c'est la même méditation qui continue ; l'idée qui est développée (de façon différente, bien sûr, mais très cohérente), dans ces deux textes, c'est que l'humanité ne trouve son bonheur que dans la confiance en Dieu et l'obéissance à ses commandements : « Heureux les hommes intègres en leurs voies qui marchent suivant la Loi du SEIGNEUR ! »

DEUXIÈME LECTURE - 1 CO 2, 6-10

Parfois, nous nous représentons le déroulement du projet de Dieu comme s'il avait dû changer d'avis en fonction de la conduite de l'humanité. Contre cette conception, Paul développe dans plusieurs de ses lettres cette idée que le rôle de Jésus-Christ est prévu de toute éternité, et que le dessein de Dieu précède toute l'histoire humaine.

ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST SELON SAINT MATTHIEU 5, 17-37

Aller plus loin, toujours plus loin dans l'amour, voilà la vraie sagesse ! Mais l'humanité a bien du mal à prendre ce chemin-là ! Pire encore, elle refuse bien souvent les valeurs de l'Évangile et se croit sage en bâtiissant sa vie sur d'autres valeurs. Paul fustige souvent cette prétendue sagesse qui fait le malheur des hommes : « La sagesse de ceux qui dirigent ce monde et qui vont à leur destruction », lisons-nous dans la deuxième lecture.



Pour participer à l'animation de cette rubrique,
appelez le 01 95 68 39 07 / 01 21 32 12 07

COMPRENDRE LA PAROLE

Père Antoine TIDJANI

BIBLISTE

5^e dimanche du temps ordinaire-A

Sel et lumière



Cette page de l'Évangile vient après les Béatitudes. Jésus s'adresse ainsi aujourd'hui à l'homme qui a réussi à modeler sa vie suivant les Béatitudes : Il est sel de la terre et lumière du monde, celui qui est pauvre de cœur, doux... miséricordieux, pur de cœur, artisan de paix.

Vous êtes le sel de la terre

Le sel donne de la saveur à la nourriture. Dans le monde des paysans, la valeur du sel est bien connue. Il est utilisé pour fertiliser la terre. Mélangé à la fumure, cela servait d'engrais au temps de Jésus dans le but d'améliorer les récoltes. Le sel encore de nos jours conserve les aliments en les préservant de la détérioration. Dans un monde monotone, insipide, incolore et inodore, l'être du chrétien vient donner sens à tout. Il donne le ton de l'évangile à son milieu de vie en vivant en syntonie avec la Parole de Dieu. Il redonne aux choses et aux êtres leur fraîcheur première, celle par laquelle Dieu a tout apprécié à l'aurore de la création et que la Sainte Écriture rapporte : « Il vit tout ce qu'il avait fait et voici, cela était très bon » (Gn 1, 31). En effet pour tenir sa vraie place dans le monde, le chrétien n'a pas besoin de dévaloriser les autres pour pouvoir construire la splendeur de sa personnalité sur leur ruine. Sa présence améliore la qualité de vie, fertilise les relations humaines, redonne la joie de vivre à ceux qui ont perdu toute espérance. Son témoignage de vie qui est une tension vers Dieu malgré sa pauvreté et les persécutions qu'il subit, encourage ceux qui cherchent Dieu et leur fait comprendre que c'est au bout de la persévérance que l'on parvient au Royaume des cieux. Dans un monde qui a besoin de sentir l'odeur de Dieu, il est comme le dit Saint Paul, la bonne odeur du Christ, parmi ceux qui sont sauvés et parmi ceux qui périssent (2 Co 2, 15). En ce monde où c'est en divisant que les hommes réussissent à régner et à se faire promouvoir à peu de frais, le chrétien en tant que sel de la terre est appelé à faire régner Dieu dans les cœurs en unissant les personnes. On attend de lui la correspondance entre sa foi et sa vie de foi : une vie marquée par la sagesse et un langage qui édifie. Saint Paul dans ce sens exhorte les Colossiens en ces termes : « Conduisez-vous avec sagesse...que votre langage soit toujours assaisonné de sel » (Col 4, 5-6). La vie du chrétien comme sel de la terre, illumine en somme et montre le chemin de la vraie vie.

Vous êtes la lumière du monde

Cette image est fort expressive et témoigne du lien étroit que le Christ établit entre les chrétiens et son être, lui qui a dit « moi je suis la lumière du monde » (Jn 8, 12). Nous nous rappelons le cierge allumé, alimenté au cierge pascal qui nous a été remis le jour de notre baptême. Ce qu'est Jésus en Lui-même, Il donne aux chrétiens de l'être par le baptême. Ils sont ainsi chargés de la lourde responsabilité de Le révéler au monde. C'est pourquoi Saint Paul exhorte les Philippiens en ces termes : « Apparaissez comme des sources de lumière dans le monde » (Ph 2, 15). En outre, il leur appartient par le témoignage de leur vie de guider les pas des autres. L'homme de foi au cœur de la nuit des événements, sait faire jaillir la lumière de l'espérance en apaisant les cœurs. Ses yeux de foi voient ce que le commun des hommes est incapable de voir : la main de Dieu qui guide et contrôle tout.

Dans ma vie

Si nous savions ce que veut dire être « sel de la terre et lumière du monde »

À méditer

La présence du chrétien améliore la qualité de vie, fertilise les relations humaines, redonne la joie de vivre à ceux qui ont perdu toute espérance.

(Is 58, 7-10 ; 1 Co 2, 1-5 ; Mt 5, 13-16)

Un cœur qui écoute

Le chemin de la vie, c'est la loi

Dès l'origine, l'homme se trouve confronté avec un précepte positif qui exprime pour lui la volonté de Dieu (Gn 2, 16s) : C'est en cela justement que consiste l'épreuve du Paradis, et c'est la transgression de ce commandement qui a pour conséquence l'entrée de la mort dans le monde (Rm 5, 12). Par la suite, il est évident que l'homme n'est pas laissé par Dieu sans loi. Il existe pour lui une règle morale, que Dieu rappelle à Caïn (Gn 4, 7) et que viole la génération du déluge. Nous pouvons donc noter une progression de lois :

- * jusqu'à Moïse : la loi naturelle,
- * Moïse et la loi ancienne
- * et enfin Jésus-Christ et la loi nouvelle.

Au temps de Moïse, la loi se révélait aux païens par l'intermédiaire de leur conscience : C'est la loi naturelle. Mais elle a connu une progression qui a été révélée à Moïse par Dieu : c'est la Torah de Moïse. Au Mont Sinaï, Dieu a donné à son peuple Israël et à travers lui à tous les hommes les dix commandements qui nous montrent le chemin de la vie. Celui qui ne les respecte pas sera mis à mort. La loi reçoit dans l'Ancien Testament diverses appellations : enseignement (Tôrah), témoignage, précepte, commandement, décision (ou jugement), parole, volonté, voie de Dieu. En hébreu, le mot Tôrah désigne un « Enseignement » donné par Dieu aux hommes pour régler leur conduite. La Torah d'Israël se distingue ainsi nettement des autres codes, qui sont surtout des recueils de décisions de justice ; elle apparaît avant tout comme un enseignement donné de façon impérative au nom de Dieu-même.

Par la suite, la loi subit une profonde transformation aux derniers temps avec l'alliance nouvelle. Le Christ lui-même déclare dans Mt 5, 17 qu'il n'est pas venu abolir la loi mais l'accomplir. Le rapport des hommes à la loi sera modifié. Il ne s'agira plus seulement d'une loi extérieure à l'homme, gravée sur des tables de pierre : elle est écrite au fond des cœurs, de sorte que tous aient la connaissance de Yahweh (Cf. Jr 31, 33) qui manquait au peuple de l'ancienne alliance. Car les cœurs aussi seront changés, et sous l'impulsion intérieure de l'Esprit divin, les hommes observeront les lois et les ordonnances de Dieu apportées par le Christ au monde. Les lois sont donc inscrites en nous, dans nos cœurs et nous les connaissons. Elles ne sont que le résumé des deux lois d'amour qui nous sont données par le Christ, incarnation parfaite du visage de l'amour de Dieu, le Père. C'est un grand privilège pour nous. Nous devons marcher dans la loi du Seigneur afin de nous maintenir dans son alliance et avancer vers la lumière, vers la paix, vers la vie. La loi est le chemin de l'homme, parce qu'elle est le chemin de Dieu. Le chemin de la vertu, chemin droit et parfait consiste à pratiquer la justice, à être fidèle à la vérité et à rechercher la paix puisque le Christ lui-même s'est fait chemin, vérité et vie. Aimer Dieu et aimer le prochain, c'est marcher sur le chemin de la vie qu'est la loi. C'est trouver la vie et le bonheur. Aime ton frère et ta sœur et fais ce que tu veux, dit St Augustin.

Bakhita

enfants+

Image à colorier, phrase à mémoriser

« Que votre parole soit "oui", si c'est "oui", "non", si c'est "non" ».



Chers enfants, prenez votre Bible et retrouvez le chapitre et le verset de cette phrase de l'Évangile de Saint Matthieu



Nous a-t-on interdit de prier ?

*À partir d'une relecture des régimes dictatoriaux, le Père Norbert Sèho Godossou, socio-anthropologue, analyse l'actualité nationale au Bénin.
Il invite tout le monde à la prière, à l'instar de l'effort spirituel et citoyen de février 1990.*

**Père Norbert
SEHO GODOSSOU**
SOCIO-ANTHROPOLOGUE
EN RELIGION,
INSTITUT PONTIFICAL
JEAN-PAUL II

Sous tous les cieux, dans tous les pays du monde entier et à n'importe quel moment de l'histoire humaine, aucun régime politique dictatorial n'a jamais permis aux citoyens d'agir librement, de parler librement, d'opiner librement, de manifester du mécontentement en dénonçant les abus, les exactions, les injustices du pouvoir ambiant. Au contraire, l'atmosphère sociale a été toujours émaillée de soupçons, de mensonges, de vol organisé, de dénonciations, de poursuites, d'inquiétude, de peur, de terreur, de violences, de panique, d'emprisonnements, de tortures, de tueries gratuites, d'enlèvements et de disparitions de personnes, de fuite et d'exil.

Sous un tel régime, c'est la course frénétique, et tout le monde court mais ne sait pas où il va. Ce qui fait la satisfaction et la joie du moteur de la course, c'est de voir les gens courir : quand les citoyens courent comme des animaux en débandade, le propulseur vit et règne en ce moment-là. En fait, chez lui, la question sociale ne relève pas du dialogue social et des sentiments de compassion, de charité, de négociation, de tolérance, de pitié, de pardon, de retour en arrière, de clin d'œil dans le rétroviseur... Chez lui, tout est bon et magnifique, et ne peut que l'être, tant que c'est à la satisfaction de son régime adopté pour le peuple que le film social se déroule quotidiennement. Bouches closes, tous les citoyens vivent sous le verrou du silence et sont obligés d'y tenir.

Approches de quelques auteurs

Cela a été comme ça et ce sera toujours comme ça sur la terre des vivants en contexte dictatorial. Les grands auteurs politiques de l'Antiquité ou d'autres époques peuvent de nouveau nourrir notre mémoire à cet effet : Platon (V^e-IV^e s. av. J.-C) dans *La République* : il analyse la dégénérescence du régime démocratique en tyrannie, et décrit le tyran comme l'homme dominé par ses passions, le conduisant à devenir oppresseur. Aristote (IV^e s. av. J.-C) dans *La Politique* : il affirme que l'une

des typologies de la tyrannie, la pire d'ailleurs, c'est celle qui entraîne les déviations politiques. Xénophon (V^e-IV^e s. av. J.-C) dans *Héron* : il expose le dialogue entre un tyran et un poète, et analyse psychologiquement la vie du tyran et les mécanismes du pouvoir absolu ; Hérodote (V^e s. av. J.-C) dans *L'Enquête* : il décrit de nombreux souverains autoritaires et tyrans orientaux ; Thucydide (V^e s. av. J.-C) dans *La Guerre du Péloponnèse* : il montre comment la guerre favorise l'émergence de chefs autoritaires et la dérive tyrannique de certains dirigeants.

Cicéron (I^e s. av. J.-C) dans *De re publica* et *De legibus* : il critique la tyrannie comme le pire des régimes ; Suétone (I^e-II^e s. ap. J.-C) dans *Les Douze Césars*, il dresse des portraits des empereurs, dont plusieurs sont des modèles historiques de dictateurs (Néron, Caligula, Domitien) ; Thomas Hobbes (1588-1679) dans *Le Léviathan* (1651) : il dit que l'obéissance au souverain est obligatoire, sauf s'il menace directement la vie du sujet ; Montesquieu (1689-1755) dans *De L'Esprit des lois* (1748) : il y décrit le despotisme comme la forme politique la plus dangereuse, parce que reposant sur la crainte. Le despote gouverne seul et son pouvoir n'est soumis à aucune loi.

La Révolution sous Mathieu Kérékou

De nos jours, beaucoup de peuples dans le monde sont gouvernés à la lumière de ces formes de régime. Par endroits, la situation sociale que le régime dictatorial engendre amène des gens de foi et de pratique chrétienne à prier dans certains pays souvent. Ils prient parce qu'ils croient. Ils le font parce qu'ils savent que « rien n'est impossible à Dieu » (Lc 1, 37).

Il n'y avait eu que la prière pour faire monter vers le Dieu Créateur (Gn 1-2) les cris de tous les Béninois désemparés et fatigués.

Dès lors, ils implorent sa miséricorde, le supplient au nom de tout le peuple. Ils le font parce qu'ils se souviennent



Père Norbert Sèho Godossou

des interventions du Dieu de l'Ancien Testament en faveur d'Israël. À cet effet, comme au temple des temps jadis, ils se rendent à l'Église et ouvrent leur livre saint, la Bible, d'où ils puisent des exemples qui donnent la nécessité de crier vers Yahwé que le Juif appelait le Dieu des armées (1Sam 17, 45 ; ps 46, 8).

Qu'il nous souvienne que les chrétiens s'y étaient appliqués quand sévissait le régime militaire sous le Général Mathieu Kérékou. Un régime qui avait plongé le Bénin dans un abîme apparemment chaotique et irréversible ! Oui, apparemment irréversible parce que les populations étaient coincées entre deux « bornes sociales » qui ne pouvaient pas céder facilement : l'économie décadente qui torturait tout le monde à travers la faim, la soif, la maladie et la mort, et l'autorité militaire qui forçait à appliquer continuellement les exigences du régime révolutionnaire. L'impasse était telle qu'il fallait une force surnaturelle pour aider à contenir la situation, puis à s'en sortir surtout, comme le résume le verset 7 du psaume 60 : « Agis, viens à notre secours et réponds-nous ; ainsi nous serons sauvés, nous tes amis ».

"On veillait, on priait, on jeûnait"

Une nécessité que les chrétiens des années 80 avaient perçue et qu'ils avaient placée sous la condition de l'obligation et de l'application spirituelle ! À cet effet, qu'il nous souvienne en autres que des églises, surtout à Cotonou, étaient devenues presque des dortoirs pour beaucoup de fidèles catholiques. Donc on veillait, on priait, on jeûnait, on suppliait, puis on était dans l'attente de l'intervention de Dieu. Surtout à partir de 1988 où la nuit des douleurs pesait

sur tout l'ensemble du territoire, il n'y avait eu que la prière pour faire monter vers le Dieu Créateur (Gn 1-2) les cris de tous les Béninois désemparés et fatigués. En pleine effervescence de la Conférence nationale de février 1990, la valeur du chapelet était plus que doublée : son importance était devenue capitale. Tous les coeurs tournés vers les résultats positifs de cette concertation nationale, étaient comme en attente d'un miracle : le verdict de Dieu, et non celui d'un homme.

Qu'il nous souvienne aussi que, la Conférence positivement conclue, le slogan principal qui avait jailli de toutes les lèvres des Béninois la nuit du 11 décembre 1990, si les souvenirs sont bons, est : « Dieu aime le Bénin ». Chaque fois qu'une période électorale arrivait et qu'on s'en sortait sans aucun dommage, on avait toujours dit que « Dieu aime le Bénin », et que la terre béninoise est une terre bénie de Dieu.

Il est au moins possible de prier

Qu'il nous souvienne par ailleurs que « Dieu qui nous a créés sans nous, ne nous sauvera pas sans nous » (Saint Augustin), et que nos anciens pères dans la foi, les Évêques, qui ont été en action dans la période révolutionnaire, et qui ont participé activement et prioritairement à l'entrée du pays dans le régime démocratique, nous ont appris à être patients et à espérer. Mais ils ne nous ont pas appris à le faire dans la passivité. Ils avaient mis toute l'Église nationale à l'école de l'identité chrétienne, de la vigilance, de l'espérance, de la collaboration avec Dieu, de son écoute, pour qu'en la Lumière divine, tout le peuple voie la lumière (ps 35, 9-10).

Et s'il y a encore des croyants dans ce pays, la prière doit redevenir un travail quotidien.

C'est pour cela qu'en cette période révolutionnaire très tendue, période où même des prêtres et des Évêques avaient fait la prison avec le sceau de la condamnation à mort pour certains, les pas de comportements sociaux étaient clairement orientés.

La jeunesse chrétienne de ce moment savait où elle allait : la sagesse chrétienne battait son plein.

Le Béninois des derniers mois de 2025 jusqu'à 2026 devrait se souvenir et se dire qu'il ne peut rien sans Dieu. Et s'il y a encore des croyants dans ce pays, la prière doit redevenir un travail quotidien. Du moment où nos églises continuent d'être ouvertes, du moment où on continue de célébrer l'Eucharistie qui est le sacrement de la remémoration, de l'action de grâce et de la miséricorde du Sauveur, du moment où l'on peut encore tourner le cœur, le regard et l'espoir vers celui qui a créé le ciel et la terre (Gn 1-2) et qui a le destin des hommes en main, le souvenir doit entraîner à reprendre les exercices spirituels des années 90 : jeûne, exposition du Saint Sacrement, veillée de prière, supplication du Seigneur, demande de pardon des péchés individuels et/ou collectifs, remise du destin du pays dans les mains de Celui qui peut tout, et sans qui l'homme ne peut rien faire. (Jn 15, 5)

Reprendre les exercices spirituels des années 90 : jeûne, exposition du Saint Sacrement, veillée de prière, supplication du Seigneur, demande de pardon des péchés individuels et/ou collectifs, remise du destin du pays dans les mains de Celui qui peut tout, et sans qui l'homme ne peut rien faire.(Jn 15, 5)

Dans ce souvenir, il faut se rappeler que c'était la Bible en main que Mgr de Souza avait dirigé la Conférence nationale. C'était hautement symbolique : symbole qui signifiait l'invitation de Dieu à avoir le dernier mot. La dynamique était claire : c'est par la parole que Dieu a créé le monde (Jn 1, 3), et tout existe par sa Parole ! La force venait spirituellement de cette Parole à travers tout ce qui se passait et se disait au cours de la Conférence, pour remettre le Bénin debout. Mais il fallait l'inviter, cette force !



PARLONS LITURGIE¹

Le vicaire

Qui appelle-t-on **vicaire** ? Le mot vient du latin *vicarius*, suppléant, assistant ; il désigne de manière générale dans l'Église, une fonction de suppléance ou d'adjoint. D'où les titres de : Vicaire apostolique, Vicaire épiscopal, Vicaire général, Vicaire paroissial, Vicaire capitulaire, Cardinal-vicaire.

Père Charles ALLABI

1. « Parlons liturgie » est un billet dont la mission rentre dans la continuité d'une catéchèse à l'endroit des fidèles pour leur donner les clés de lecture des notions essentielles relatives à la liturgie et à la hiérarchie ecclésiale.

LES SAINTS DE LA SEMAINE

Du 07 au 13 février 2026

07 février : Bienheureuse Eugénie ; **08 février :** St Jérôme Émilien (†1537), confesseur, ou Sainte Joséphine Bahkita ; **09 février :** Ste Appoline (†249), vierge et martyre ; **10 février :** Ste Scholastique (†543), vierge ; **11 février :** Notre-Dame de Lourdes ; **12 février :** St Félix ; **13 février :** St Valentin, prêtre et martyr.

LA CROIX DU BÉNIN

Hebdomadaire Catholique

Autorisation N° 1221/MISP/DC/SG/DGAI/SCC
Édité par l'Imprimerie Notre-Dame : 01 BP 105 Cotonou (Bénin);
Tél : (+229) 01 21 32 12 07 / 01 47 20 20 00 / Momo Pay : 01 66
52 22 22 / 01 99 97 91 91
Email : contactcroixdubenin@gmail.com
Site : www.croixdubenin.bj

Compte : BOA-Bénin, 002711029308 ; ISSN : 1840 - 8184 ;

Directeur de publication : Abbé Michaël Gomé, gomemichael1@gmail.com, Tél : 01 66 64 14 95 ; **Directeurs adjoints :** Abbé Romaric Djohossou, romaricmahunan@gmail.com, Tél : 01 67 29 40 56 ; Abbé Didier Hounkèpèpin, didierhounkpekin@gmail.com, Tél : 01 96 83 56 66 ; Abbé Innocent Adovi, innocenzoverita@gmail.com, Tél : 01 95 90 69 72 ; **Rédacteur en chef :** Alain Sessou; **Secrétaire de rédaction:** Florent Houessinon; **Desk Politique:** Abbé Innocent Adovi ; **Desk Société :** Florent Houessinon ; **Desk Economie :** Alain Sessou; **Desk Religion :** Abbé Didier Hounkèpèpin ; **Pao :** Bertrand F. Akplogan ; **Correcteur :** André K. Okanla

Publicité : Arsène Ogou

Correspondants : Abomey : Abbé Juste Yélouassi ; Dassa : Abbé Jean-Paul Tony ; Djougou : Abbé Brice Tchanhoun; Kandi : Abbé Denis Kocou ; Lokossa : Abbé Nunayon Joël Bonou ; Natitingou: Abbé Servais Yantoukoua ; Parakou: Abbé Patrick Adjallala, osfs; Porto-Novo : Abbé Joël Houénou ; N'Dali : Abbé Aurel Tigo.

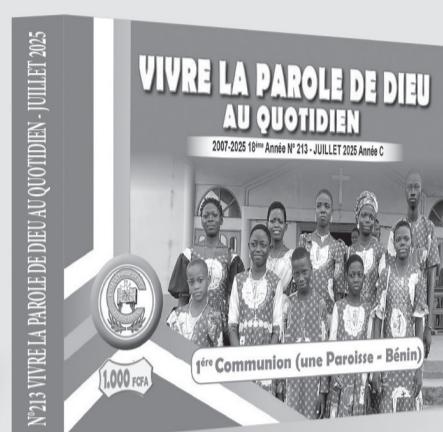
Abonnements : Électronique : 10.000 F CFA ; Ordinaire : 15.000 F CFA ; Soutien : 30.000 F CFA ; Amitié : 60.000 F CFA et plus ; Bienfaiteurs : 40.000 - 60.000 F CFA ; France : 100.000 F CFA, soit 150 euros.

IMPRIMERIE NOTRE-DAME

Directeur : Abbé Jean Baptiste Toupé ; jbac1806@gmail.com ;
Tél : 01 97 33 53 03
Tirage : 2.500 exemplaires.

VIVRE LA PAROLE DE DIEU AU QUOTIDIEN

Un missel mensuel pratique pour :



- méditer
- prier
- vivre

Abonnement disponible

sur support papier et en version électronique

10.800 FCFA

7.800 FCFA

SERVICE COMMERCIAL

INFOLINE | 01 94 69 89 89
01 66 58 14 14

PRIÈRE

**Pour obtenir des grâces
Par l'intercession du Cardinal Bernardin GANTIN**

Père infiniment miséricordieux, nous Te rendons grâce pour avoir donné à l'Eglise le Cardinal Bernardin GANTIN et pour avoir manifesté Ton grand Amour à travers son service dans l'Evangélisation des peuples. Il a été pour nous un grand exemple de foi et d'humilité véritable, exprimée dans la fidélité et dans le dévouement au service de l'Eglise universelle.

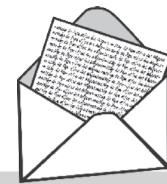
Imprégné dans Ta Divine Miséricorde et confiant en l'intercession maternelle de Marie, Reine d'Afrique, il nous a laissé un exemple de bon pasteur. Il nous a indiqué la sainteté comme échelle de mesure quotidienne pour se tourner vers Dieu, non en solitaire, mais ensemble avec des frères et sœurs de chaque peuple, langue et couleur.

Par son intercession, accorde-nous, selon Ta volonté, la grâce que nous te demandons (...).

Amen.

Prière composée par :
Angelo Cardinal COMASTRI
Avec Approbation Ecclésiastique :
Cotonou, le 17 avril 2025 - Jeudi Saint -
+ **Mgr Roger HOUNGBEDJI, op,**
Archevêque de Cotonou et Président de la C.E.B

Pour communiquer les grâces obtenues
cardinallegantin.postulazione@gmail.com / archeveche.cotonou@gmail.com
Tél. Cell. : +39 3351271069 / Tél. Cell. : +229 0165374925



FONDATION
CARDINAL BERNARDIN GANTIN
Sans Frontières

FONDATION CARDINAL BERNARDIN GANTIN

PRIX INTERNATIONAL CARDINAL BERNARDIN GANTIN SUR LES MEILLEURS DESSINS ÉCOLOGIQUES

Enfants Âgés de
5 à 18 ans



- SANS HANDICAP
- AVEC HANDICAP

Inscrivez-vous et envoyez vos dessins

du 11 Déc 2025 au
15 Février 2026

**RENDEZ-VOUS SUR LE SITE
POUR VOS CANDIDATURES**



<http://www.fondationbernardingantin.org>

E-mail : admin@fondationbernardingantin.org

Site : www.fondationbernardingantin.org

Facebook : Fondation Bernardin Gantin

Téléphone : +229 01 67 07 81 01